



DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAMERS  
2 avril 2026  
N° 2026/027

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 072-217201805-20260402-2026\_027-DE



Date de convocation  
27/03/2026

Date d'affichage  
27/03/2026

Nombre de conseillers  
En exercice 27  
Présents 27  
Votants 27

Acte rendu exécutoire  
après transmission  
électronique

Le Conseil Municipal de la Ville de Mangers, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 2 avril 2026 à dix-neuf heures trente au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric BEAUCHEF, Maire.

**Présents :**

Monsieur BEAUCHEF Frédéric, Jérôme DELAUNAY, Sandrine PLESSIX, Romuald SAUSSE, Virginie ANDRY, Hervé FRELON, Sophie MARDEYA, Gérard EVRARD, Régis PAUMIER, Valérie CHAUVIN, Sylvie AUBRY, Odile DESLAIS, Vincent MAILLIART, Annie HOGER, Yohann BOIVIN, Magali LOUALT, Christophe PIERREDON, Martine CHARON, Michel Le MEN, Sylvie DELORME, Benjamin HERVE, Murielle BERTRAND, Emmanuel GOURDEAU, Sylvie LUSSON, Rabbi KOKOLO, Marie-Noëlle LEROI, Bernard LEAUTE

**Absents et excusés:** sans objet

**Absents ayant donné pouvoir :** sans objet

Monsieur Yohann BOIVIN a été désigné secrétaire de séance.

**Objet : Taux d'imposition 2026 des taxes locales**

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté en mars dernier,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les taux suivants pour l'année 2026 (sans variation par rapport à 2025) :

- Taxe Foncière Bâti : 43,66 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 37,59 %
- Taxe d'Habitation : 22,83 %

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Frédéric BEAUCHEF

